



CONDITIONS D'ADHESION ET INSCRIPTION

1-Inscrivez-vous plusieurs jours avant le début des cours et, si possible, lors des « Porte Ouvertes ».

Les inscriptions sont conditionnées au paiement des droits. Les ateliers sont à effectif limité : les inscriptions seront enregistrées selon l'ordre de réception. **Un cours ne peut débuter que si le nombre d'inscrits est suffisant ; s'il est annulé, le montant des droits sera remboursé. Le prix des cours ne comprend pas les fournitures.**

2-La cotisation annuelle est payable à l'inscription.

Elle n'est remboursable que si tous les cours auxquels vous êtes inscrits sont annulés. Toute absence de longue durée justifiée par un certificat médical sera remboursée à hauteur de 75%.

3-Les paiements peuvent être fractionnés. N'hésitez pas à nous consulter.

4-Aucune convocation n'est envoyée pour signaler le début des cours. Se référer aux dates indiquées dans le programme. En cas d'annulation ou de report, vous serez informé(e) en temps utile, sous réserve d'avoir donné votre numéro de téléphone, de portable et/ou votre adresse e-mail sur la fiche d'inscription.

5-L'UP souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile et les dommages corporels accidentels subis par les adhérents pendant les activités prévues au programme.

6-Un certificat médical est exigé pour la pratique de certaines activités corporelles ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

7-Vol ou perte d'objets : l'UP décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets se produisant dans le cadre des activités.

8-L'adhésion a valeur d'engagement et implique l'acceptation des conditions ci-dessus énoncées.

le Goût d'Apprendre !

avec
l'U.P



Conférences

Découvrir avec ...

l'U.P

les ateliers
de l'U.P

le plaisir de créer !

avec
l'U.P